



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL

**ARRÊTÉ**  
**2023-ETSPH-009**

**Autorisant l'extension  
de 26 places du service d'accompagnement à la vie  
sociale (SAVS) pour porter la capacité à 114 places  
à l'Association Accueil Savoie Handicap  
89 rue Warens  
73000 CHAMBERY**

Direction personnes âgées – personnes handicapées  
Service Accueil en établissement PH et SAAD  
CS 71 806  
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : [Christiane.carrier@savoie.fr](mailto:Christiane.carrier@savoie.fr)  
☎ 04 79 60 29 27  
✉ [christiane.carrier@savoie.fr](mailto:christiane.carrier@savoie.fr)

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;
- VU** La demande présentée par l'ACCUEIL SAVOIE HANDICAP, 261 route de la Doria, 73230 Saint Alban Leysse, représentée par Monsieur François GARDE Président, pour l'augmentation de 26 places du SAVS ;
- VU** L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 4 janvier 2017 portant le renouvellement d'autorisation du service d'accompagnement à la vie sociale ;

Considérant que cette extension répond aux besoins des territoires de Chambéry, Aix-les Bains et l'ensemble du département ;

**SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social.

**ARRÊTE**

**Article 1** - L'autorisation visée à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association ACCUEIL SAVOIE HANDICAP, 261 route de la Doria, 73230 SAINT ALBAN LEYSSE pour l'extension de 26 places du SAVS, portant la capacité globale à 114 places :

- 88 places destinées à des personnes adultes handicapées présentant tous types de déficiences, localisées au 89 rue de Warens à CHAMBERY,
- 26 places d'extension dédiées aux personnes déficientes auditives, localisées 33 rue de l'Épine à COGNIN (dans les locaux actuels du SIPAS au sein de l'INJS).

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230615-2023-ETSPH-009-AR  
Date de réception préfecture : 15/06/2023

**Article 2** - Cette extension relève d'une extension non importante (< 30 %).

**Article 3** - La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles dont les conditions de mises en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14.

**Article 4** - Cette modification de capacité ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.315-5 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.312-8 du même code au plus tard le 4 janvier 2032.

**Article 5** - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

**Article 6** - Cette extension sera enregistrée au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : ACCUEIL SAVOIE HANDICAP  
Adresse : 261 route de la Doria 73230 SAINT ALBAN LEYSSE  
N° Finess : 730 000 205  
Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : SAVS  
Adresse : 89 rue de Warens 73000 CHAMBERY  
N° Finess : 730 789 849  
Catégorie : 509 – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Equipements sociaux :

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Capacité totale
509 – Accompagnement à la vie sociale des adultes handicapés	16 – Prestation en milieu ordinaire	010 – Tous types déficience	88
509 – Accompagnement à la vie sociale des adultes handicapés	16 – Prestation en milieu ordinaire	318 –Déficience Auditive grave	26

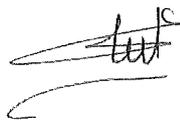
**Article 7** - Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

**Article 8** - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et monsieur le Président de l'Accueil Savoie Handicap sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée

CHAMBÉRY, le 13 JUIN 2023

Le Président,

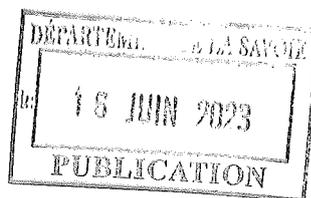
 Pour le Président  
La Vice-présidente  
déléguée

**Corine WOLFF**

16 JUIN 2023  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,



**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



Document communiqué en vertu de  
la Loi sur l'accès à l'information

Document divulgué en vertu de  
la Loi sur l'accès à l'information

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230615-2023-ETSPH-009-AR  
Date de réception préfecture : 15/06/2023